

Délibération n°D20240121

Rapporteur : Joaquina WEINBERG

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale  
Secrétaire de séance : Jean-Claude REY

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX NEUF DÉCEMBRE, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 12/12/2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

<b>ABSENTS EXCUSÉS</b> : Eric PROLA	a donné délégation à	Charles MARBOT
Marie-Hélène SCOTTI	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Christine FRANCOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LHEMANN

**ABSENTS** : Marc LETURGIE, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

### **CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE EK 225 ET D'UNE FRACTION DE PARCELLE EK 223 AVENUE EMILE ZOLA A MADAME ET MONSIEUR ESTEVES**

VU les articles L. 2122-22 et suivants et L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 1582, 1583 et 1593 du Code civil ;

VU les avis successifs des Domaines en dates du 23 mars 2022 et du 29 novembre 2024 ;

VU le courrier du 22 avril 2024 de Monsieur et Madame ESTEVES ;

VU les avis favorables de la commission finances en dates du 29 avril 2024, du 17 juin 2024 et du 9 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la rationalisation de son parc immobilier, la collectivité a mis en vente l'immeuble situé 17 avenue Emile Zola, accueillant jusqu'alors des associations (relogées à la Maison des Associations Joséphine Baker) ;

CONSIDÉRANT que deux offres précédentes, la première de Madame BRUN et Monsieur GIRARDIN au prix de 145 000 € FAI (délibération n°20230079 du 6 juillet 2023), et la seconde de la SCI JCQ au prix de 120 000 € sans intermédiaire (délibération n°20240063 du 27 juin 2024), ont été successivement validées mais n'ont en définitive pas abouti. L'immeuble a donc été une nouvelle fois remis sur le marché ;

CONSIDÉRANT que Monsieur et Madame ESTEVES ont fait une proposition sans intermédiaire au prix de 120 000 € pour réaliser 3 logements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°D20240063 prise lors du conseil municipal du 27 juin 2024 ;
- **DE DÉCIDER** la cession de la parcelle cadastrée EK 225 pour 981 m<sup>2</sup> située avenue Emile Zola ainsi que les droits détenus à hauteur d'1/3 sur la parcelle EK 223 pour 122 m<sup>2</sup> (correspondant au chemin d'accès) au profit de Monsieur et Madame ESTEVES (ou toute autre personne physique ou morale qu'il leur plaira de désigner) pour le prix de 120 000 € TTC ;

- **DE DÉSIGNER** l'étude de Maître BONNEVAL, notaire à BERGERAC, pour représenter les intérêts de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la régularisation de l'acte et les servitudes afférentes.

**Adopté par 30 voix pour** : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI (pouvoir), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 19/12/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **23 DEC. 2024**  
et de l'affichage en date du **23 DEC. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

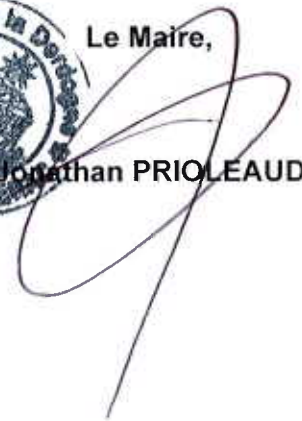
**Le Secrétaire,**



**Jean-Claude REY**



**Le Maire,**



**Jonathan PRIOLEAUD**